

La transhumance est une pratique ancestrale dans toute l'Afrique de l'Ouest et particulièrement au Mali où elle est confrontée à des facteurs de vulnérabilité (crise sécuritaire, faible pluviométrie, compétition sur les ressources naturelles) qui menacent sa durabilité, fragilisent ses capacités d'adaptation et provoquent des tensions entre communautés qui résultent parfois en des conflits meurtriers.

Afin de mieux comprendre les tendances des mouvements transhumants et l'impact des fragilités sur les communautés transhumantes, l'OIM, à travers la Matrice de suivi des déplacements (DTM), a déployé depuis mai 2022, une composante de l'outil de suivi de la transhumance (Transhumance Tracking Tool - TTT), notamment la composante "alerte" en collaboration avec l'ONG Tassaght, organisation pastorale membre du Réseau Bilital Maroobe (RBM) et bénéficiant d'une grande expertise quant au suivi des mouvements de transhumance au Mali. Ce projet de «Gestion des conflits et renforcement de la résilience agro-pastorale à la frontière Mauritano-Malienne» est mis en œuvre conjointement par l'OIM et la FAO, et financé par le fond de consolidation de la paix du Secrétaire Général des Nations Unies (PBF).

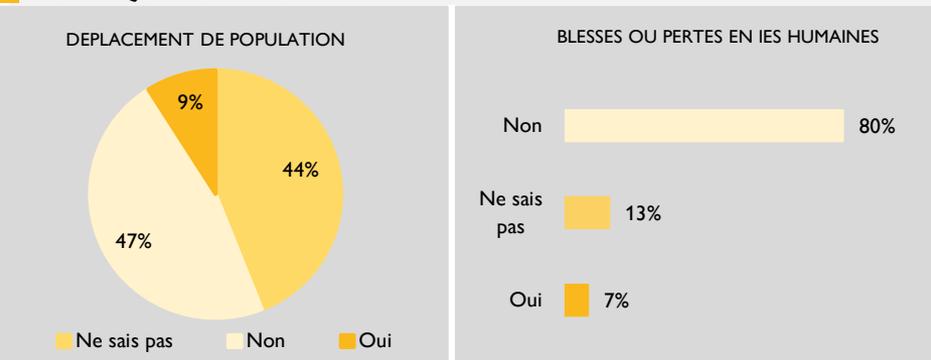
L'outil de suivi de l'alerte permet, en un premier lieu, de quantifier les événements et mouvements observés aux six points de suivi, à savoir : **Séguéla, Djélébou** dans le cercle de Kayes; **Kremis** dans le cercle de Yélimané; **Gavinane** dans le cercle de Nioro; **Korongou et Falou** dans le cercle de Nara. En second lieu, elle met en exergue les informations sur la probabilité de survenance des alertes de mouvements, les conséquences et les acteurs pouvant être impliqués dans ces mouvements. Enfin, elle donne des informations sur les types d'événements, les causes, les acteurs impliqués, l'état de résolution des événements enregistrés ainsi que les acteurs impliqués. Il est adressé aux informateurs clés, aux relais communautaires et éleveurs transhumants ayant connaissance de la situation.

Cette période de collecte (août-octobre) des alertes coïncide avec la période de mouvements des transhumants mauritaniens vers le Mali. Selon les informations reçues des associations de transhumants, le calendrier est établi comme suit:

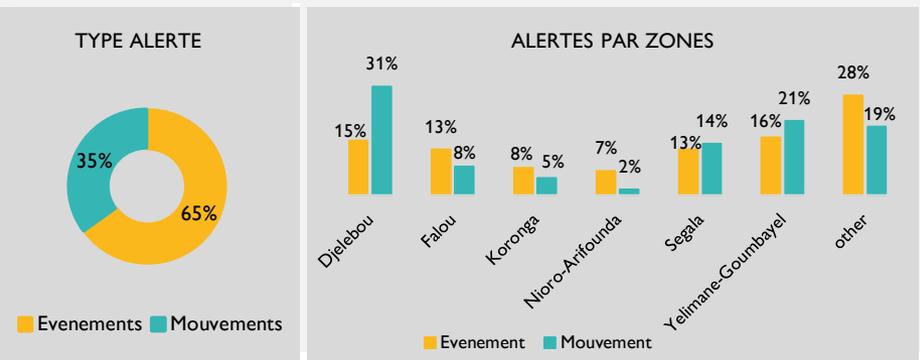
- De janvier à juillet, la transhumance est permise aux nationaux maliens sur le territoire mauritanien;
- De août à octobre, la transhumance est permise aux nationaux mauritaniens sur le territoire malien;

Selon les résultats de l'enquête, la majorité (65%) des alertes sont des mouvements et le reste (35%) sont des événements au cours de cette période.

### CONSÉQUENCES DES ÉVÉNEMENTS



### TYPES D'ALERTE – PAR ZONE

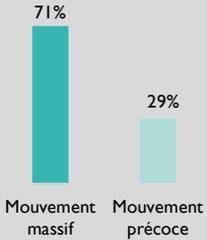


Au cours de la période d'août à octobre 2022, dans un premier temps, 71 pour cent des alertes de mouvement étaient des mouvements massifs de bétails et 29 pour cent, des mouvements précoces. Cependant, la concrétisation de potentiels risques liés à 96 pour cent des mouvements était très probable selon l'avis des enquêtés. Ainsi, les conséquences probables des mouvements sont la hausse des prix, la non-utilisation des couloirs officiels de transhumance, l'augmentation de la compétition autour des ressources naturelles, les conflits agro-pastoraux, les tensions intercommunautaires et les dégâts dans les champs. Dans presque tous les potentiels mouvements futurs, les chefs coutumiers, les associations pastorales et les autorités nationales ou locales ont été cités comme des acteurs pouvant être impliqués.

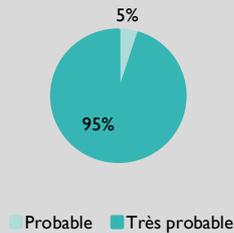
En second lieu, parmi les types d'alertes événements signalés, les conflits agro-pastoraux et les vols de bétail ont été prédominants, soient 64 pour cent et 20 pour cent, respectivement. Les raisons des événements observés étaient des compétitions autour des ressources animales (98%), des dégâts dans les champs et alentours par des groupes pastoraux (97%), la non-utilisation des couloirs officiels de transhumance (97%) et le passage précoce ou tardif des groupes pastoraux (97%). Cependant, les autorités nationale/locales, les agriculteurs et éleveurs, les forestiers et les groupes de transhumants ont été des acteurs impliqués dans presque tous les événements observés au cours de la période. Ainsi, le comité villageois, le chef coutumier, les leaders communautaires, les autorités locales, les organisations pastorales, la brigade de vigilance et les associations de jeunes ont été des acteurs ayant contribué à la résolution de 96 pour cent des événements. Seulement 2 pour cent des événements n'ont pas été résolus pendant la période de collecte et pourraient nécessiter un effort concerté de tous les acteurs impliqués dans la gestion des conflits. Il avait été mentionné que la résolution de certains conflits pouvait durer sur le temps et nécessite un suivi et une attention particulière afin de recueillir les informations sur le dénouement du conflit.

## ALERTES DE MOUVEMENT

Type de Mouvement



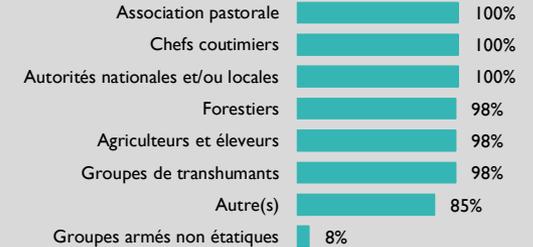
Probabilité que le risque associé aux mouvements se concrétise



Conséquences probables des mouvements observés

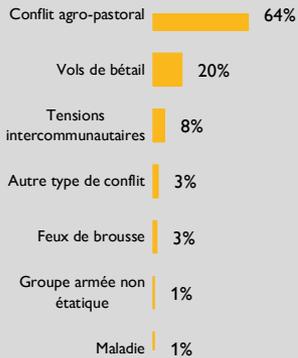


Implication des acteurs dans les mouvements potentiels futur

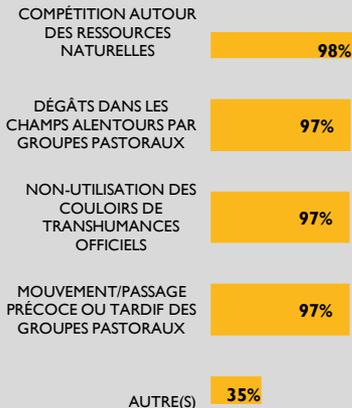


## ALERTES EVENEMENTS

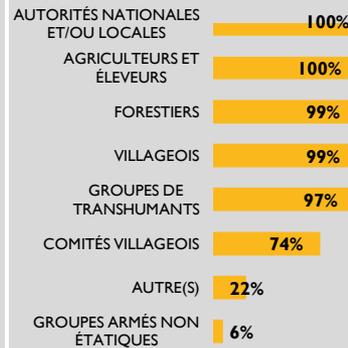
Type d'évènement



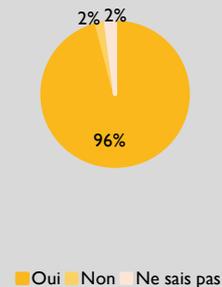
Raisons des événements



Implication des acteurs dans les événements observés



Etat de résolution des événements

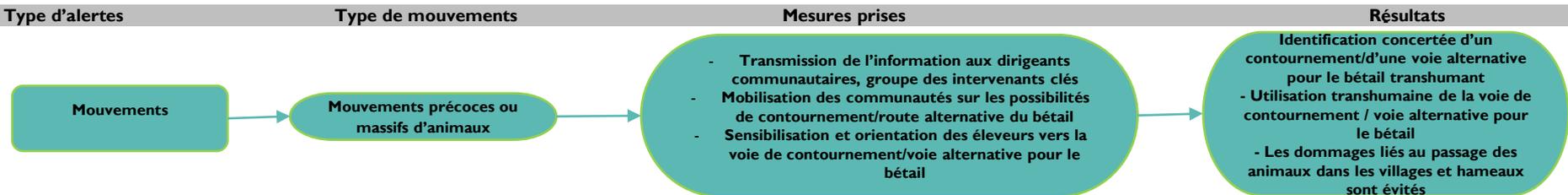


Implication Des Acteurs De Gestion Dans Les Événements Résolus

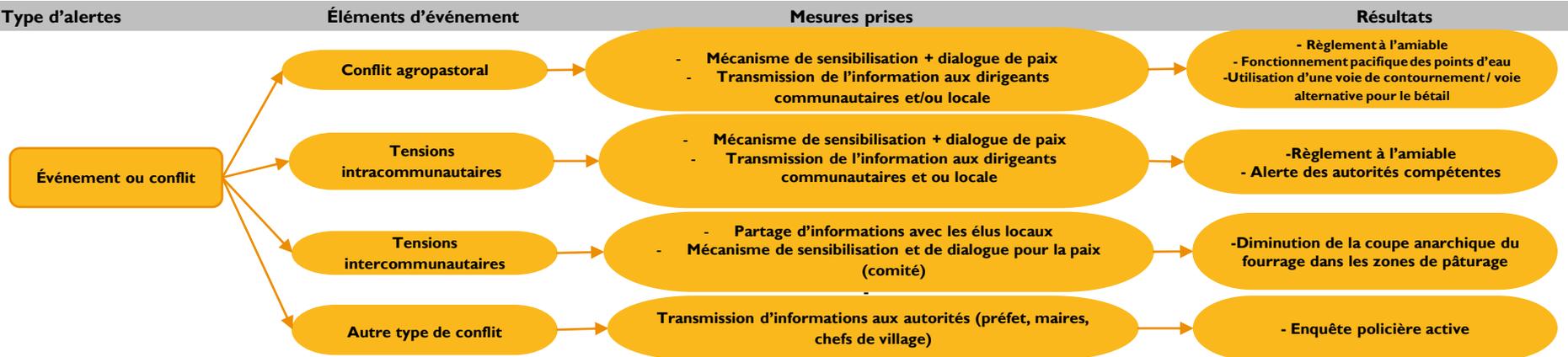


Sur la base de la transmission d'alertes par des informateurs clés, des enquêteurs et des organisations pastorales auprès de l'ONG Tassaght, des actions sont entreprises par différents acteurs locaux pour fournir une réponse, permettant d'atténuer ou de prévenir une situation de conflit indiquée par les « alertes d'événements » et d'éviter un conflit intercommunautaire imminent ou une tension indiquée par les « alertes de mouvements ». Ainsi, selon le type d'alertes, des actions correspondantes sont prises pour résoudre ou prévenir les conflits liés aux mouvements transhumants. Certaines des mesures prises pour les alertes sont mises en évidence ci-dessous.

### ALERTE RÉPONSES AUX MOUVEMENTS



### ALERTE RÉPONSES AUX ÉVÉNEMENTS



### Actions entreprises pour la résolution de conflits

Les actions entreprises par les populations en l'occurrence les relais communautaires pour solutionner les conflits agropastoraux dans les différentes zones d'interventions et suivant les alertes remontées sont très louables et appréciables. Grâce à leur contribution au processus de médiation, les confrontations entre éleveurs et agriculteurs ont pu être évitées. Pour preuves, il y a 179 alertes remontées pendant cette période. Les autorités **communautaires** et/ou **locales**, les chefs coutumiers et les organisations pastorales ont participé à la résolution de tous alertes remontées. Toutes ces résolutions sont facilitées par les relais communautaires mis en place dans le cadre du projet. Les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont résolus soit à l'aide des mécanismes coutumiers locaux, soit sur la base d'accords traditionnels sur des lignes de démarcations séparant les terres agricoles des pâturages et sur l'accès aux pâturages. Les relais communautaires ont sensibilisé sur le respect des couloirs de passages des animaux à travers les radios locales de proximité. Par exemple, dans la commune de Krémis (Goumbayel), grâce au plaidoyer des relais communautaires auprès des autorités locales, ceux-ci sont considérés comme des médiateurs dans les conflits entre agriculteurs et éleveurs notamment les conflits liés au pastoralisme et impliqués dans la prise de décision concernant la gestion des ressources foncières et naturelles. Dans la commune de Djélébou, grâce aux relais communautaires, il y a eu une formation par le service des eaux et forêts sur les différentes techniques de lutte contre les feux de brousse précoces.